

Adoption par ma belle mère

Par **titio50**, le **02/06/2020** à **17:30**

Bonjour ma belle mère 85 ans, donc remariée à mon père de 85 ans, veut m'adopter à 62 ans ainsi que mon frère 64 ans, à des fins fiscales, le tout pour avantager ses propres 2 enfants adultes que mon père adopterait également.

On me pousse à donner mon consentement. Si les 4 enfants le donnent, le tribunal rejettera-t-il ? Au vu de l'âge des adoptants et du notre. Je précise que ma belle mère n'a absolument rien fait pour moi durant mon existence.

Par **youris**, le **02/06/2020** à **18:00**

bonjour,

vous êtes majeur donc vous n'avez aucune obligation d'accepter d'être adopté par l'épouse de votre père.

c'est une décision personnelle qui n'influe pas sur la décision des autres enfants.

voir ce lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2973>

existe-t-il une différence de fortune entre votre père et son épouse ?

ces adoptions simples vont influencer sur les successions de votre père et de son épouse.

salutations